

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 27 Mai 2026

N° 26/030

JD/RJ/PH.D/SA

Objet : Création de deux emplois dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet pour le poste de gestionnaire finances et le poste de coordinatrice des missions secrétaire des instances médicales et retraite.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 11

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, Monsieur René VILLARD.

Absent représenté : 2

Mme Anne-Marie CHABAUD a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Sabine DANERI a donné procuration à M. GRAMBERT.

Absents excusés : 6

M. Serge PRATO, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Marion MARCHAL et sa suppléante Mme Catherine BOLÉA, M. Gilbert REINAUDO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT,

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Monsieur Jacques DEPIEDS, président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs.

Le président expose au conseil d'administration la nécessité de créer deux emplois permanents, afin de tenir compte du besoin de compétences nécessaires pour occuper ces postes :

- gestionnaire finances, comptabilité et paie (service des moyens généraux) ;
- coordinatrice des missions « secrétariat des instances médicales » et « retraite » (respectivement intégrées dans les services « Médico-social » et « Accompagnement Ressources humaines ») ;

Il propose :

- la création ces deux emplois à temps complet,
- à ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B,
- les agents nommés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :

1^{er} emploi : gestion comptable des dépenses et des recettes, régie comptable, paie du CDG, préparation du budget, élaboration et suivi des procédures ;

2^{ème} emploi : secrétariat administratif des instances médicales, correspondant CNRACL, coordination et contrôle de l'activité de l'équipe en charge de cette mission.

la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-14 ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil d'administration ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de gestionnaire finances, comptabilité et paie ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

A l'unanimité à 13 voix pour :

- ✓ **Décide** de créer à compter du 1^{er} juillet 2026 au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet :
 - Gestionnaire finances, comptabilité et paie (service des moyens généraux) ;
 - Coordinatrice des missions « secrétariat des instances médicales » et « retraite » (services « Médico-social » et « Accompagnement Ressources humaines ») ;sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des rédacteurs à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail).
- En cas de recherche infructueuse, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
- Sa durée pourra être prolongée d'une année, si - au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique - la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;
- ✓ **Autorise** le Président à pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires ;
- ✓ **Décide** d'inscrire au budget les crédits afférents ;
- ✓ **Dresse** le tableau des effectifs prévisionnel du centre de gestion ainsi qu'il suit au 01/07/2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 27/05/2026


Jacques PRIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Tableau des effectifs prévisionnel au 01/07/2026

SERVICE	FILIERES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS EN ETPT (4)		
				TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Direction générale des services & Moyens généraux	EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur Général des Services	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services & Ressources Humaines	EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Direction générale des services & Moyens généraux	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00		
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		0,00		

Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	7,00	0,00	0,00	4,00
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,80	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Direction générale des services	ADMINISTRATIVE (Chargé rempl SGM)	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,00	1,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		1,00	0,00	
Ressources Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00		0,80	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE rédacteurs	B	1,00	0,00	8,00	1,00	0,00	6,60
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00		0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
004-28044017-20260527-D-DE-030-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception en préfecture : 11/06/2026

Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs LBA	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Ressources Humaines	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines & Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Médico-social	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	
Moyens Généraux	ADMINISTRATIVE	CE adjoints administratifs	C	0,00	0,43	0,43	11,43	0,43	6,43

[illegible]

Accusé de réception en préfecture
004-28040017-20260527-D-2026-03-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception en préfecture : 11/06/2026

Médico-social	MEDICO-SOCIALE	CE Infirmier en soins généraux ou infirmier	A/B	1,00	0,00	2,00	0,00	1,00	2,00
Filière Médico-sociale						4,43			3,43
Total personnel CDG				37,50	1,43	38,93	20,90	5,93	26,83
Agents mis à disposition									
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE ingénieurs	A	0,50	0,00		0,50	0,00	0,50
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens / CE Ingénieurs	B ou A	0,50	0,00		0,00	0,50	0,50
Moyens Généraux	TECHNIQUE	CE techniciens	B	0,50	0,00		0,00	0,00	0,00
Remplacement et renforcement	ADMINISTRATIVE	CE attachés	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Personnel Privé d'emploi (FMPE)	ANIMATION	Adjt animation principal 1ère classe	C	0,00	0,36	0,36	0,36	0,00	0,36
Personnel Privé d'emploi (FMPE)	CULTURELLE	Assistante d'enseignement artistique principale de 1ère classe	B	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.